

## AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL**  
représentée par son président, Monsieur Noël LE GRAET  
désignée ci-dessous par la fédération,  
*N° SIRET : 303 742 480 00062*

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

### **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

### **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 1 009 867 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2015 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

---

<sup>1</sup> – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **55 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à 1 064 867 €.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 17 AOÛT 2015

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE FOOTBALL

p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

*C. u.*

LE 07/08/2015 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° 2101338570

Pour le directeur des sports  
L'adjointe au directeur des sports,  
Chef de service

Claudie SAGNAC

~~LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL~~

**LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2013 Réalisés		2014 Réalisés		2015 Cible		2016 Cible		2017 Cible	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires											
	Nombre de licences	2002398	2018003	2000000	2000000	2000000	2000000	2150000	2150000	2150000	2150000
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre total de licences et d'ATP	2002398	2018003	2000000	2000000	2000000	2000000	2150000	2150000	2150000	2150000
	Nombre et taux de licences féminines	65330 (3,31%)	75773 (3,75%)	75000 (3,75%)	75000 (3,75%)	85000 (4,25%)	85000 (4,25%)	150000 (8,89%)	150000 (8,89%)	150000 (8,89%)	150000 (8,89%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	309900 (15,43%)	314000 (15,56%)	320000 (16,00%)	320000 (16,00%)	310000 (15,5%)	310000 (15,5%)	320000 (14,88%)	320000 (14,88%)	320000 (14,88%)	320000 (14,88%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Promouvoir le rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	33,36	33,36	33,0 %	33,0 %	33,0 %	33,0 %	30,0 %	30,0 %	30,0 %	30,0 %
	Confirmer le rang de la France parmi les grandes nations sportives										
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	25	7	8	8	8	8	8	8	8	8
	Taux de santé médicale complet - SHN	91,26%	90,07%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
	Taux de santé médicale complet - Espoirs	98,72%	95,05%	95%	95%	95%	95%	95%	95%	95%	95%
	Emplois d'avenir										
	Nombre d'emplois d'avenir	584	1003	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
	Lettres de missions signées dans CTS-Web	47 (71,21%)	50 (80,65%)	50%	50%	50%	50%	100%	100%	100%	100%
	Nombre et taux de lettres de missions signées										

Objectifs partagés		N-1 Réalisés		N Cible		N-1 Cible		N-2 Cible	
FOOT POUR TOUS ET PARTOUT	Indicateur	750	500	500	500	700	700	800	800
FEMINISATION DU FOOTBALL	"Nombre de joueuses licenciées"	66600	75175	75000	75000	100000	100000	100000	100000
PRESENCE INTERNATIONALE	Nombre de joueuses engagées dans une compétition officielle fédérale	500	804	650	650	650	650	700	700
LUTTE CONTRE LES INÉQUITÉS	Nombre de joueuses en situation d'emploi, 1 année après l'arrêt de carrière sur nbr total de joueuses ayant arrêté leur carrière	24000	25173	25000	25000	25000	25000	26000	26000
DEVELOPPEMENT DU FUTSAL	Participation aux phases finales des grandes compétitions de référence (top 8) (Championnats d'Europe et Coupe du Monde)	Non	Non	8	8	8	8	8	8
DEVELOPPEMENT DE L'ARBITRAGE	Participation aux phases finales des grandes compétitions de référence (top 8) (Championnats d'Europe et Coupe du Monde)	3	3	8	8	8	8	8	8
CLASSEMENT DES SELECTIONS MASCULINES (Espoirs, U17/U19)	Participation aux phases finales des grandes compétitions de référence (top 6) (Championnats d'Europe et Coupe du Monde)	8	8	8	8	8	8	8	8
CLASSEMENT DE LA SELECTION FEMMINE A	Participation aux phases finales des grandes compétitions de référence (top 6) (Championnats d'Europe et Coupe du Monde)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
CLASSEMENT DES SELECTIONS FEMMINES JEUNES (U17/U19)	Nbr d'actions de communication avec la ligue pro-	4	4	4	4	4	4	4	4
DOUBLE PROJET (sportif et reconversion)	"Nombre de stagiaires formés au niveau national (DES-BEPF-BEPFF) - formation initiale - formation continue"	75	75	70	70	70	70	70	70
PARCOURS EXCELLENCE SPORTIVE	Nbr de clubs participant aux activités des plans d'action ARSODR (obésité, cancer...)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Paris en ligne	"Nombre de dirigeants licenciés"	225620	225620	220000	220000	220000	220000	220000	220000
DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI									
SPORT SANTE									
FORMATION DE DIRIGEANTS									

*Handwritten signature*

## Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
<b>LUTTE CONTRE LES INCIVILITES</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Action 1</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>FEMINISATION DU FOOTBALL</b>	128 700 €	100 000 €	100 000 €	28 700 €
<b>Action 1</b>	128 700 €	100 000 €	100 000 €	28 700 €
Structuration fédérale	128 700 €	100 000 €	100 000 €	28 700 €
<b>DEVELOPPEMENT DU FUTSAL</b>	463 000 €	100 000 €	38 000 €	425 000 €
<b>Action 1</b>	463 000 €	100 000 €	38 000 €	425 000 €
Compétitions Internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	463 000 €	100 000 €	38 000 €	425 000 €
<b>SPORT SANTE</b>	40 000 €	10 000 €	0 €	40 000 €
<b>Action 3</b>	40 000 €	10 000 €	0 €	40 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	40 000 €	10 000 €	0 €	40 000 €
<b>PARCOURS EXCELLENCE SPORTIVE</b>	4 058 000 €	1 350 000 €	150 000 €	3 908 000 €
<b>Action 2</b>	4 058 000 €	1 350 000 €	150 000 €	3 908 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	4 058 000 €	1 350 000 €	150 000 €	3 908 000 €
<b>FOOT POUR TOUS ET PARTOUT</b>	1 452 500 €	370 000 €	163 910 €	1 288 590 €
<b>Action 1</b>	1 452 500 €	370 000 €	163 910 €	1 288 590 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	810 500 €	170 000 €	51 910 €	758 590 €
Structuration fédérale	642 000 €	200 000 €	112 000 €	530 000 €
<b>PRESENCE INTERNATIONALE</b>	577 000 €	20 000 €	0 €	577 000 €
<b>Action 1</b>	577 000 €	20 000 €	0 €	577 000 €
Programmes d'échanges internationaux	577 000 €	20 000 €	0 €	577 000 €
<b>CLASSEMENT DE LA SELECTION FEMININE A</b>	1 166 000 €	300 000 €	100 000 €	1 066 000 €
<b>Action 2</b>	1 166 000 €	300 000 €	100 000 €	1 066 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 166 000 €	300 000 €	100 000 €	1 066 000 €
<b>CLASSEMENT DES SELECTIONS FEMININES JEUNES (U17/U19)</b>	856 000 €	150 000 €	50 000 €	806 000 €
<b>Action 2</b>	856 000 €	150 000 €	50 000 €	806 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	856 000 €	150 000 €	50 000 €	806 000 €
<b>CLASSEMENT DES SELECTIONS MASCULINES (Espoirs, U17/U19)</b>	1 155 100 €	250 000 €	60 000 €	1 095 100 €
<b>Action 2</b>	1 155 100 €	250 000 €	60 000 €	1 095 100 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	1 155 100 €	250 000 €	60 000 €	1 095 100 €
<b>DEVELOPPEMENT DE L'ARBITRAGE</b>	700 000 €	300 000 €	129 028 €	570 972 €
<b>Action 4</b>	700 000 €	300 000 €	129 028 €	570 972 €
Formations fédérales	700 000 €	300 000 €	129 028 €	570 972 €
<b>Parls en ligne</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Action 1</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>DOUBLE PROJET (sportif et reconversion)</b>	110 000 €	105 000 €	60 079 €	49 921 €
<b>Action 2</b>	110 000 €	105 000 €	60 079 €	49 921 €
Aides personnalisées (AP)	55 000 €	55 000 €	55 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	55 000 €	50 000 €	5 079 €	49 921 €
<b>FORMATION DE DIRIGEANTS</b>	400 000 €	170 000 €	64 500 €	335 500 €
<b>Action 4</b>	400 000 €	170 000 €	64 500 €	335 500 €
Formations fédérales	400 000 €	170 000 €	64 500 €	335 500 €
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>	950 000 €	410 000 €	149 350 €	800 650 €
<b>Action 2</b>	50 000 €	30 000 €	0 €	50 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	50 000 €	30 000 €	0 €	50 000 €
<b>Action 3</b>	900 000 €	380 000 €	149 350 €	750 650 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	900 000 €	380 000 €	149 350 €	750 650 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 056 300 €</b>	<b>3 635 000 €</b>	<b>1 064 867 €</b>	<b>10 991 433 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

55 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 009 867 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61(indemnité des CTS)

- €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

1 009 867 €

MB

ANNEXE 3



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30066	10481	00010339001	95	EUR

CIC PARIS MARCEAU

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	3006	6104	8100	0103	3900	195
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code)  
CMCIFRPP

**Domiciliation**

CIC PARIS MARCEAU  
34 AVENUE MARCEAU  
75008 PARIS  
Tél : 08-20-01-04-81

**Titulaire du compte (Account Owner)**

FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL  
SERVICE TRESORERIE  
87 BOULEVARD DE GRENELLE  
75738 PARIS CEDEX 15

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

